

# RÈGLES DE BONNE CONDUITE AUX ABORDS DES ÉCOLES

> RALENTIR À PROXIMITÉ DES ÉCOLES <  
> PRIVILÉGIER LES DÉPLACEMENTS À PIED <  
> ÊTRE ATTENTIF <



## ► NE PAS STATIONNER

- sur un trottoir
- sur un passage piéton
- sur une place réservée aux personnes à mobilité réduite
- en double file

Ces infractions sont verbalisables par la Police Municipale. Vous risquez une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 135€

Les règles de bonne conduite sont également applicables aux véhicules à 2 roues : motos, vélos et trottinettes.

## ► LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS DÉPEND DE NOS COMPORTEMENTS D'ADULTES.

Un véhicule mal garé peut entraîner des conséquences graves :

- le champ de vision d'un enfant est moitié moins large que celui d'un adulte
- 4 secondes sont nécessaires à un enfant pour percevoir un véhicule en mouvement
- le risque d'accident est donc multiplié

## ► LE PLAN VIGIPIRATE EST TOUJOURS ACTIF

Il est donc important de ne pas laisser un véhicule sur des emplacements interdits.

Cela peut déclencher un processus de sécurisation important (ex. : évacuation de l'école, mise en fourrière du véhicule).

Respectez les consignes des policiers municipaux, et des agents qui encadrent les entrées et sorties d'écoles tout au long de l'année. Ils sont là pour votre sécurité et celle de vos enfants.

Pour contacter la police municipale  
01 30 95 29 77 et  
par mail à [police@aubergenville.fr](mailto:police@aubergenville.fr)